

FERMETURE DE LA VOIE VERTE : POURQUOI PUNIR LES CYCLISTES ?

Après une fermeture totale le week-end pascal, la Voie verte est à nouveau fermée à tous les usages, pour les vacances de Pâques. Pour mémoire, elle était déjà interdite à la promenade depuis le 20 mars. **Cette fermeture vise donc les usages qui restaient autorisés : aller travailler, courses, besoins médicaux, ...**

Cette mesure serait motivée par la persistance de flâneurs. **Mais fermerait-on le boulevard Montaigne aux voitures s'il s'y trouvait trop de flâneurs ?** Punir les cyclistes est une bien drôle de méthode : le dispositif répressif entourant le respect des règles de confinement est pourtant déjà fort rigoureux !

Par ailleurs, cette fermeture va renvoyer les cyclistes sur les routes. Or, s'il y a moins de trafic, force est de constater que **les limitations de vitesse ne sont plus guère respectées**. Non seulement c'est dangereux pour les cyclistes, mais personne ne songerait à fermer les routes pour autant !

Avec la fermeture de la Voie verte, **ce sont également les passerelles qui sont fermées**. C'est un problème pour les personnes qui ne disposent pas de véhicule motorisé. Par exemple, 4 kilomètres séparent le pont des Barris du pont de la Feuilleraie :

- Comment fait, pour aller travailler, l'aide-soignante de l'EHPAD Barnabé qui habite La Brègère ? l'hôte de caisse de Aldi Trélissac qui vient des Mondoux ?
- Quelle solution pour l'habitant des Maurilloux devant faire une prise de sang à Saint Georges ?

Le vélo est, pourtant, d'ores-et-déjà identifié comme un levier majeur du déconfinement, car **répondant parfaitement aux nécessités de distanciation sociale**. Quel dommage d'en décourager l'usage en ce moment !

Vélorution périgourdine a protesté auprès du Préfet, demandeur de cette mesure. Nous lui avons demandé le retrait des arrêtés de fermeture et, à tout le moins, la réouverture des passerelles de Barnabé et des Izards.

En tout état de cause, **Vélorution Périgourdine continue à recueillir les signalements des cyclistes qui s'estimeraient verbalisés ou réprimandés de façon arbitraire, par mail à contact@velorution-perigourdine.fr**